

# LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT (CCLPA)

28 communes - 14 978 habitants

Recrute à temps non complet (0,40 ETP = 14 H) le plus tôt possible Contractuel – CDD 1 an renouvelable

# Médecin coordonnateur en EHPAD Situé à MONTDRAGON (Tarn - 81)

Rattaché à la direction de l'établissement, vous contribuerez à la qualité de la prise en charge gérontologique des résidents en favorisant la coordination générale des soins entre les différents professionnels de santé (salariés ou libéraux) intervenant dans l'établissement.

#### **MISSION**

Conformément à l'article D312-58 du Code de l'Action Sociale et des familles, modifié par Décret n°2011-1047 du 2 septembre 2011, les attributions du médecin coordonnateur sont multiples autour de 13 missions.

#### **ACTIVITES PRINCIPALES**

#### Définition de l'organisation générale des soins dans l'établissement

- Participer à l'élaboration du projet de soins de l'établissement qui détermine les modalités de prise en charge des résidents.
- Conseiller la direction de l'établissement sur le plan médical.
- Veiller à la qualité des accompagnements et à la coordination des soins.
- Veiller à l'application des bonnes pratiques gériatriques.
- Contribuer à l'évaluation de la qualité des soins.
- Contribuer à la professionnalisation des équipes.
- Mettre en œuvre une politique de formation et d'information des professionnels de santé exerçant dans l'établissement.
- Rédiger, avec le concours de l'équipe soignante, le rapport annuel d'activité médicale.
- Animer des réunions à thèmes : bientraitance, éthique, nutrition, liberté d'aller et venir, troubles du comportement
- Animer la commission gériatrique
- Favoriser la télémédecine



# Organisation de la prise en charge médicale des résidents

- Réaliser les visites de pré-admission avec les futurs résidents et leurs familles.
- Conseiller le directeur de l'établissement pour la décision d'admission d'un résident.
- Évaluer et valider l'état de dépendance des résidents GMP
- Assurer l'encadrement médical des équipes soignantes.
- Définir avec les équipes soignantes les besoins de chaque résident et formaliser les protocoles de soins adaptés.
- Organiser la coordination des professionnels de santé (internes et externes) intervenant dans l'établissement.
- Veiller, avec les professionnels de santé, à la bonne adaptation des prescriptions de médicaments et de soins.
- Être le garant du respect des droits et libertés des personnes, et de la qualité des soins prodigués.
- Organiser la permanence des soins.
- Organiser le renseignement et le suivi des dossiers de soins.
- Réaliser des prescriptions médicales en cas d'urgence ou de risques exceptionnels.

## Acteur et partenaire du réseau gérontologique

- Collaborer à la mise en œuvre de réseaux gérontologiques coordonnés.
- Contribuer à l'intégration de l'établissement dans les filières de prise en charge des personnes âgées (sanitaires ou médico-sociales).
- Développer des partenariats avec les acteurs institutionnels locaux : ARS, conseil départemental.

# **COMPETENCES**

Expertise en gériatrie

Méthodes d'évaluation des degrés de dépendance des résidents (GMP) et des besoins requis en soins (PATHOS)

Connaissance de la législation encadrant le fonctionnement des EHPAD Maîtrise des outils informatiques

#### **APTITUDES PROFESSIONNELLES**

Capacité à travailler en équipe Aptitude à coordonner et fédérer les équipes Disponibilité Sens de l'organisation, méthodologique



# **Environnement de travail et interlocuteurs**

#### <u>Internes:</u>

Directeur de l'établissement Infirmière coordinatrice

Équipe soignante : infirmières, aides-soignants, psychologue, ergothérapeute, ...

#### Externes:

Résidents et leurs familles Médecins traitants des résidents Professionnels paramédicaux partenaires de l'établissement Membres de l'agence régionale de santé (ARS) Réseau gérontologique

#### Profil

## Diplômes requis

Les qualifications requises pour occuper un poste de médecin coordonnateur sont précisées dans l'arrêté du 26 avril 1999 :

Diplôme d'État de Docteur en médecine, DES (Diplôme d'Etudes Spécialisées) complété d'un DESC (Diplôme d'Etudes Spécialisées Complémentaires) de gériatrie ou d'une capacité de gérontologie ou d'un DU de médecin coordonnateur en EHPAD ou à défaut d'une attestation de formation délivrée par un organisme agréé

Si le médecin coordonnateur, lors de sa prise de poste, n'est pas titulaire d'une des certifications complémentaires requises, il doit s'engager à se former et en obtenir une dans un délai de trois ans.

#### **Conditions de travail**

- Possibilité d'aménagement horaire sur l'année, et des jours de travail, semaines non travaillées. Souplesse du planning, permettant d'allier plusieurs activités et une vie familiale.
- Amplitude horaire variable en fonction des besoins du service et de la mission
- Travail au sein de l'établissement

#### Rémunération et avantages sociaux

Statutaire

<u>Les candidatures (CV et lettre de motivation manuscrite) sont à adresser</u> avant le 20 juin 2023 à :

Monsieur le Président Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout Maison du Pays 81220 SERVIES

<u>Pour tout renseignement complémentaire contacter</u>: Carole CARNEMOLLA COUSIN, Directrice de l'EHPAD – 05.63.34.27.45